



Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 2 décembre 2016

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 9 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – TARIFICATION D'OCCUPATION DES FOURREAUX DE TELECOM PROPRIETE DE LA CAN A DES ENTREPRISES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Christian BREMAUD à Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Gérard GIBALT à Sylvie DEBOEUF, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique SIX, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Jeanine BARBOTIN, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yvonne VACKER, Florent SIMMONET à Michel PAILLEY, Marc THEBAULT à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Marie-Chantal GARENNE, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Luc DELAGARDE, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBALT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jeanine BARBOTIN

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161208-c42-12-2016-DE
Date de télétransmission : 13/12/2016
Date de réception préfecture : 13/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 DECEMBRE 2016

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – TARIFICATION D'OCCUPATION DES FOURREAUX DE TELECOM PROPRIETE DE LA CAN A DES ENTREPRISES

Monsieur **Alain GRIPPON**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code des postes et des communications électroniques ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L113-3, L 113-4 L115-1, R115-1 et suivants, R141-13 et suivants ;

Vu l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition de l'ARCEP de mars 2006 issue du « Groupe de Travail zone d'activité » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2014 portant sur le même objet ;

Il est précisé que la location d'infrastructures passives de communication électronique (comprenant notamment des fourreaux et des chambres de tirage) à une entreprise ou à un tiers est une prestation de services et est donc, en tant que telle, assujettie à la TVA au taux normal.

Le tarif annuel de la redevance de location du domaine privé pour occupation de ces infrastructures, fixé par délibération du 30 juin 2014 à 1,50 €/mètre linéaire, est donc un prix H.T. assujetti à une TVA à 20% selon le taux normal actuellement en vigueur. Le tarif 2014 est donc de 1,80 € T.T.C./mètre linéaire.

Ce tarif sera révisé au 1er janvier de chaque année sur la base de l'index TP01 (indice index général tous travaux avec référence aux valeurs des mois de juin successifs).

Le cas échéant, un avenant sera conclu pour préciser les conventions actuellement en cours.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter la tarification ainsi précisée à comptabiliser sur le budget principal,
- Adopter le principe de location à des tiers d'infrastructures passives de communication électronique sur la base de cette tarification avec TVA.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain GRIPPON

Membre du Bureau Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161208-c42-12-2016-DE
Date de télétransmission : 13/12/2016
Date de réception préfecture : 13/12/2016